

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LA SEMAINE SAINTE.

Silence à tout écho de passion mondaine !
 Nous voici parvenus à la sainte Semaine :
 En haut les cœurs !... ainsi qu'au moment solennel.
 Où s'offre au Dieu vivant l'holocauste éternel ;
 L'homme, plus que jamais, doit croire à sa clémence :
 N'est-ce pas le chemin de la croix qui commence ?
 Suivons-le avec respect, avec amour surtout ;
 Pleurons, mais espérons... le Calvaire est au bout.

Combien j'aime ces jours de tristesse et de deuil,
 Où nos temples voilés, du faite jusqu'au seuil,
 Semblent, pour consacrer ces saints anniversaires,
 S'ouvrir plus largement aux repentirs sincères ;
 Où, sous les bas-côtés du chœur silencieux,
 Vers le Christ seulement osant lever les yeux,
 Passent, se dirigeant vers les sombres chapelles,
 Ces flots de pénitents dont les aveux fidèles
 Sollicitent du prêtre, en vertu de ses droits,
 Leur part des grands pardons qui tombent de la croix !
 Oh ! que l'Eglise alors est bien, sur cette terre,
 La maison du Seigneur, l'hospice salutaire,
 Où tous vont se guérir, en se purifiant !
 L'œil y semble plus doux, le cœur plus confiant ;
 De toute inimitié l'âme a perdu l'usage ;
 Tout nous est frère ou sœur, de cœur et de visage ;
 Et le Christ, de sa grâce aidant nos saints efforts,
 Tient ses membres divers unis en un seul corps,
 En ce corps tout divin que sa bonté prospère
 Fera monter bientôt à la droite du Père.

Mais quand vient ce grand jour où, dans l'Eucharistie,
 Signe matériel de l'éternel Hostie,
 Jésus se transforma tout entier, corps et sang,
 D'un pas respectueux, d'un cœur reconnaissant,
 Avec plus de ferveur et d'espérance encore,
 Je me sens attiré vers le Dieu que j'adore ;
 Et dans son temple auguste, à la foule mêlé,
 J'aime à me recueillir dans un lieu reculé,
 Avant d'aller baiser, au pied du sanctuaire,
 Le Christ sur le drap noir qui lui sert de suaire.
 Et lorsque, sous l'arceau grandiose, assombri,
 Où, dans un angle obscur, l'âme cherche un abri,
 A l'heure solennelle où, des plus hautes voûtes,
 L'ombre, à longs plis, descend, les enveloppé toutes,
 Et comme un noir rideau tombant des deux côtés,
 Du chœur tout radieux ravive les clartés,
 Lorsqu'autour des piliers qui se dressent sans nombre,
 Le front haut, tout chargé de sculptures et d'ombre,
 Tout un peuple à genoux, ému, silencieux,
 Dans cette obscurité disparaît à mes yeux,
 Et qu'au pied de l'autel, où le Sauveur repose,
 Où le lilié fleuri, l'hyacinthe et la rose
 Parfumant son tombeau de feux étincelant,
 Le prêtre prosterné, d'un son de voix plus lent
 Entonne le *Stabat*, dont les notes funèbres
 Eveillent un écho dans toutes ces ténèbres,
 Et qu'à ce triste chant répondent à la fois
 Toutes les voix du peuple en une seule voix ;
 Si, debout, l'œil fixé sur la croix radieuse,
 Dans un coin de la nef sombre et mélancolique,
 J'écoute, et m'abandonne à cette émotion,
 Que renouvelle en moi chaque vibration,
 Je le sens, ce long cri de douleur unanime,
 Qui se fait par moments, et soudain se ranime,
 Et s'élevant plaintif comme tout cri mortel,
 Répond, à chaque strophe, à la voix de l'autel.

L'orgue plaintif aussi, mais dont l'accent plus tendre,
 Echo miraculeux, d'en haut semble descendre,
 Et répandre, à longs flots, sur nos afflictions,
 Ses accords imprégnés de consolations ;
 Comme si, présidant à ces touchans échanges
 De la terre et du ciel, les plus nobles des anges,
 Celui du repentir ou bien de la pitié,
 Qui des maux d'ici-bas accepte la moitié,
 Sur lui, du haut des airs, penchés avec mollesse,
 Lui prêtaient de leur voix la suave tristesse,
 Ou chargeaient ses doux sons de porter au saint lieu
 Les paroles d'amour qu'ils reçoivent de Dieu ;
 Ces prêtres à genoux, dont le pâle visage
 D'un jeûne rigoureux atteste un saint usage ;
 Et ces hâtives fleurs, et ces mille flambeaux,
 Emblèmes de la loi qui vit sur les tombeaux,
 Ces flots de peuple, enfin, que la pierre sainte
 Maintient calmes et purs dans cette vaste enceinte,
 Comme, en la vaste mer, ceux que vers le couchant
 L'aile ou le doigt d'un ange apaise en les touchant,
 Tout ce spectacle émeut mon âme solitaire,
 Qui, tombant de fatigue, aux chemins de la terre,
 Vient, sous les grands arceaux du temple hospitalier,
 S'appuyer chancelante au plus sombre pilier ;
 Et, de là, se mêlant à ces voix solennelles,
 Adorant, espérant, suppliant avec elles,
 Demande au saint écho du chœur retentissant
 D'accueillir sa prière et son cri gémissant,
 Et, jusqu'aux pieds du Dieu qui console et pardonne,
 D'élever cet encens, le plus pur qu'on lui donne.

BARON GUIRAUD.

LE STABAT.

“ Debout, la mère douloureuse se tenait auprès de la croix, où son fils était suspendu.
 “ Son âme est gémissante, contristée, pleine de deuil ; le glaive l'a transpercée.
 “ O que triste et désolée fut cette mère bénie du fils unique !
 “ Laquelle souffrait, et soupirait et frissonnait, en voyant les angoisses de son fils glorieux.
 “ Quel homme ne pleurerait, s'il voyait la mère du Christ en un tel supplice ?
 “ Qui pourrait ne se point attendrir et contempler la pieuse mère dolente avec son fils ?
 “ Pour les péchés de son peuple, elle a vu Jésus dans les tortures ; elle l'a vu déchiré par les fouets.
 “ Elle a vu son doux fils mourant ; elle l'a vu délaissé lorsqu'il rendait son âme.
 “ O mère, fontaine d'amour, fais-moi sentir la force de ta douleur, afin que je souffre et pleure avec toi !
 “ Fais que mon cœur s'allume en aimant le Christ-Dieu, afin que je lui sois un objet de complaisance.
 “ Sainte mère, achève ! Fige les plaies du crucifié au plus profond de mon cœur.
 “ De ce fils blessé, qui a voulu souffrir pour moi, partage avec moi les douleurs.
 “ Fais qu'avec toi je pleure d'amères larmes, que je compatisse au crucifié, tant que durera ma vie.
 “ Rester debout avec toi près de la croix, et m'associer à tes angoisses est tout mon désir.
 “ Vierge, l'honneur des vierges, ne me sois point cruelle ; fais que je pleure avec toi.
 “ Fais que je porte la mort du Christ, que je recueille les tortures de sa Passion et que je garde ses blessures.
 “ Que je sois enflammé, embrasé, défendu par toi, pour le jour du jugement.
 “ Que je sois protégé par la croix du Christ, fortifié par sa mort, échauffé

par sa grâce.

“ Et quand le corps mourra, fais qu'à mon âme soit donné la gloire du Paradis ! ”

Voilà le *Stabat* ! voilà cette lamentation, cette élégie, ce drame. Voilà cette poésie qui, en ces saints jours, remplit de deuil nos églises, notre cœur de pitié et de larmes.

LAURENTIE.

BULLETIN.

Législature.

Les cérémonies de la SEMAINE-SAINTE et l'impression de la table du dernier volume, que nos abonnés recevront avec le présent numéro, nous forcent à ne donner aujourd'hui qu'une demi-feuille. Nous n'avons aussi le temps de donner que quelques lignes d'éditorial. Il est vrai que les matières sont assez rares. La grande question du *King's college*, qui avait nui tous les esprits en émoi et pour laquelle on a fait tant de tapage et fait perdre un temps considérable à la chambre, a fini par un hors-d'œuvre. On se rappelle que l'hon. procureur-général pour le Haut-Canada, M. Draper, après avoir parlé pendant deux heures à l'appui de la mesure qu'il se proposait d'introduire relativement à l'université de Toronto, avait fini par dire que cette mesure était une mesure ministérielle, que le cabinet était résolu de la conduire à sa fin et que si le ministère échouait dans cette entreprise, il serait obligé de résigner. La question est venue devant la chambre mardi soir. La corporation de *King's college* avait fait descendre, à grands frais, de Toronto à Montréal, deux avocats qui devaient être entendus à la barre pour donner des explications en faveur de la corporation de *King's college* et défendre ses droits : L'un d'eux, M. Cameron, a été entendu, mardi soir, et a parlé pendant trois heures d'une manière très-forte et très-convaincante à l'appui de sa cause. Après cela néanmoins, l'honorable Draper a proposé la seconde lecture de son bill d'université, M. Boulton s'y est opposé et a fait motion que le bill fut renvoyé à une autre session. Il s'en suivit, dans le parti constitutionnel, une longue discussion à laquelle MM. Sherwood et Robinson prirent surtout une part active. Ils informèrent la chambre qu'ils avaient offert leur désignation plutôt que de soutenir cette mesure. Ils votèrent même pour la motion de M. Boulton qui demandait le rejet du bill au moins pour cette session et contre l'hon. Draper, qui cut néanmoins une majorité de 11, pour la seconde lecture de son bill. Puis enfin à quoi tout ce tintamave a-t-il abouti ? À un ajournement indéfini du bill. Après avoir obtenu une majorité en sa faveur, l'hon. Draper annonça à la chambre qu'il ne pousserait point sa mesure plus loin dans cette session. Ainsi le fameux projet d'université de Toronto est tombé en léthargie. Quand en sortira-t-il ? c'est ce que nous ne savons point.

—Voici ce que dit le *Canadien*, du bill d'éducation tel qu'amendé par le comité spécial :

“ Tel qu'il est, ce bill est encore essentiellement mauvais, et nous osons prédire que s'il devient loi sans avoir subi d'autres modifications, il restera lettre morte par l'opposition qu'il rencontrera de toute part, et surtout de la part de ceux dont il importait principalement de s'assurer la coopération, mais qu'on affecte de négliger.”

—Voici les 24 bills que Son Excellence, le gouverneur-général, a sanctionné lundi dernier, et dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

Acte pour étendre les dispositions de deux Actes du Parlement de la Province du Haut-Canada à d'autres sectes chrétiennes que celles y mentionnées.

Acte pour incorporer le “ High School ” de Montréal.

Acte pour incorporer les membres de l'association de Librairie de Québec.

Acte pour autoriser la communauté des Dames appelées “ Les Sœurs de la congrégation de Notre-Dame de Montréal,” à acquérir et posséder une augmentation de propriété personnelle ou réelle jusqu'à une certaine somme.

Acte pour incorporer “ Le Petit Séminaire de Ste. Thérèse de Blainville,” dans le District de Montréal.

Acte pour incorporer la communauté des “ Sœurs des Sts. Noms de Jésus et Marie,” de la paroisse de St. Antoine de Longueuil, dans le District de Montréal, pour des fins d'Éducation.

Acte pour incorporer la société Missionnaire Baptiste.

Acte pour autoriser les “ Sœurs du couvent des Ursulines des Trois-Rivières pour acquérir et posséder une augmentation de propriété réelle et immobilière jusqu'à une certaine somme.

Acte pour révoquer un acte y mentionné pour pourvoir au règlement des clôtures, et cours d'eau dans le Haut-Canada.

Acte pour abolir la charge d'Arpenteur-Général et pourvoir à l'accomplissement des devoirs de cette charge par le commissaire des Terres de la Couronne.

Acte pour pourvoir à la conduite des douanes et aux matières relatives à la collection des revenus Provinciaux.

Acte pour incorporer le *High School* de Québec.

Acte pour révoquer cette portion d'un acte y mentionné qui défend aux membres du clergé de voter aux élections de membres pour l'assemblée législative de cette province.

Acte pour soulager les débiteurs insolvables.

Acte pour séparer la paroisse de St.-Sylvestre de la paroisse de Lotbinière, et l'unir au comté de Mégantic pour l'enregistrement seulement.

Acte pour la préservation de la paix et empêcher les émeutes sur les lieux et près des travaux publics en opération.

Acte pour revue géologique de cette province.

Acte pour amender et étendre certaines clauses d'un acte fait et passé dans la 7e. année du règne de Sa Majesté présente, intitulé, “ Acte pour l'incorporation et l'octroi de certains pouvoirs à la “ Trust and Loan Company du Haut-Canada.”

Acte pour assurer les droits de propriété dans la colonie aux vaisseaux Anglais naviguant dans les eaux de cette province, et non enrégistrés sous l'acte du parlement impérial du Royaume-Uni, passé dans la troisième et quatrième année du règne de feu Sa Majesté Guillaume Quatre, intitulé, “ Acte pour l'enregistrement des vaisseaux Anglais,” et pour faciliter leurs translations et pour prévenir les associations frauduleuses d'aucune propriété sur chaque vaisseau.

Acte pour le soulagement de certaine congrégation religieuse de Montréal nommée *Christian Unitarians*.

Acte pour plus ample régularité à tenir les cours d'Assise et Nisi Prius, Oyer et Terminer et de la Prison Général, dans le Haut-Canada, et pour pourvoir au procès des prisonniers sous certaines circonstances.

Acte pour amender, consolider, et réduire en un seul acte les lois maintenant en force établissant ou réglant la pratique des cours de districts dans les différents districts dans cette partie de cette province ci-devant Haut-Canada.

Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer St. Laurent et Atlantique.

Acte pour accorder des droits de douanes provinciaux.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Les nouvelles que nous avons publiées sur la santé du R. P. de Géramb, quoique confirmées par une lettre du célèbre trappiste à l'un de ses amis, n'ont pas, toutefois, le degré de gravité qu'on leur a donné. On ne lira pas sans intérêt un passage de cette lettre, datée de Rome, le 20 décembre :

“ Que voulez-vous que dise un vieillard dont les ans ont glacé la main. Le meilleur parti pour lui est d'attendre dans le silence et la méditation les approches du grand jour. Il n'est peut-être pas éloigné pour moi. Demandez à Dieu qu'il me soit propice et favorable. J'en ai grand besoin. Depuis quinze jours, les avant-coureurs du trépas sont à ma porte. Je suis très mal, on me saigne continuellement ; je ne peux plus respirer. Je peux à peine soutenir la plume qui vous trace ces lignes, qui seront peut-être les dernières. Sa Sainteté, toujours bonne au delà de toute expression, daigne tous les matins se faire informer de ma santé, et toute la ville me témoigne un intérêt que je ne mérite aucunement.”

—On écrit de Rome, 8 janvier :

“ On assure que dans le dernier consistoire secret, on s'est beaucoup occupé des affaires religieuses en Allemagne. Il est question de résolutions importantes à cet égard ; les prélats recevront des instructions spéciales. Dans un des prochains consistoires, le Pape prononcera un discours dans lequel seront exposées les affaires de l'Eglise en Allemagne, en Russie et en Espagne. Les négociations avec l'Espagne sont entamées, mais l'issue est encore douteuse. Quant à celles avec la Russie, on perd tout espoir d'arriver jamais à un arrangement.”

FRANCE.

—Il y a quelques jours, une jeune Ecossaise, âgée de 18 ans, Mlle. Sarah Huy, nièce d'un archevêque protestant, a fait abjuration dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de Noyon. Depuis deux ans, elle accompagnait son père qui était venu sur le continent, dans l'espoir d'y rétablir sa santé ; mais elle le perdit quelques semaines après son arrivée à Noyon. Huit jours auparavant, elle avait fait part à M. le curé de cette ville du projet qu'elle avait d'embrasser la vraie foi. Le digne ecclésiastique la fit instruire ; les progrès de la néophyte furent rapides ; en vain deux ministres protestants, informés de sa résolution, vinrent à Noyon chercher à l'en détourner : leurs arguments furent impuissants. Le 30 décembre, au milieu d'un nombreux concours d'assistants, Mlle. Sarah Huy a été baptisée et a fait sa première communion. La cérémonie s'est terminée par la consécration de cette jeune personne à la sainte Vierge.

—Le bruit se répand que le gouvernement va ordonner de fermer les cinq noviciats des jésuites qui existent en France. Cette mesure aurait été décidée en conseil. On a dit à la chambre des députés, que le projet d'adresse contiendrait un vœu à cet égard. Les hommes de la révolution en reviennent ainsi à leurs vieilles haines, mais, au moins, qu'ils ne se disent plus amis de la liberté. Ils veulent frapper d'ostracisme des prêtres qui, sans revendiquer les bénéfices d'une existence légale, ont bien le droit de se réunir afin de

prier ensemble pour l'Eglise et pour la France, et afin de se livrer à la prédication de cette divine parole qui a émancipé le monde.

SARDAIGNE.

— Par suite d'arrangements convenus avec S. M. le roi de Sardaigne, Sa Sainteté a rendu un bref en date du 17 décembre 1844, qui rétablit dans les Etats sardes l'ordre religieux et militaire de Jérusalem (les chevaliers de Malte). On doit déjà à la munificence du roi Charles-Albert l'établissement de cinq-commanderies destinées aux chevaliers profès de l'ordre.

PERSE.

— Les nouvelles de Téhéran nous apprennent que l'affaire des missionnaires français n'est point terminée. M. de Médem commençait toutefois à regretter d'avoir pris une part aussi active dans une persécution que les *Annales de la Propagation de la Foi* ont révélée à tout le monde catholique. L'éclat que redoute toujours la politique russe pourrait en effet accroître l'esprit d'opposition qu'elle provoque partout, et augmenter les difficultés des négociations que ses diplomates poursuivent actuellement près du Saint-Siège. Du reste, cette apparence de repentir ne porte point sur l'injustice commise à l'égard du catholicisme; on paraît tout aussi résolu à ne pas le tolérer désormais dans le pays. Pour le proscrire on s'appuie sur la défense du prosélytisme que M. de Médem a fait ajouter au code persan, lors de son arrivée à la cour du Châh. Supposé qu'on permit à des prêtres français de rester au milieu de la population catholique, ce ne serait qu'à la condition de ne pas faire de prosélytes, c'est-à-dire de n'être qu'un missionnaire dans leur mission. Voilà la manière russe de comprendre les devoirs du ministère apostolique!

Pour se donner un petit relief d'impartialité, M. de Médem paraîtrait encore décidé à abandonner ses amis les missionnaires protestants. Ils ont fait du prosélytisme, et certes cent fois plus que les missionnaires catholiques; donc ils doivent quitter le pays comme eux. De la sorte, la Russie qui veut étendre aussi de ces côtés l'unité de son Eglise orientale, serait délivrée des concurrences qu'elle redoute. Ces faits n'ouvriront-ils donc pas les yeux aux gouvernements qui protègent en Orient le catholicisme et la réforme pour y faire proclamer et sanctionner le principe de la liberté religieuse? Sans cette liberté, la France et l'Angleterre seront continuellement jouées et enfin vaincues par la Russie.

ETATS-UNIS.

— Depuis l'incendie du couvent près Boston, plusieurs des fils et des filles des plus riches marchands américains ont embrassé la foi catholique. Parmi ce nombre trois jeunes dames se sont faites religieuses. Un jeune gentleman est allé à Rome, il y a un mois, pour se faire prêtre. Un protestant converti est maintenant prêtre à Charlestown. Près des ruines du couvent incendié, il y a quelques années, on a érigé cinq nouvelles églises.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Encore un vol de grand chemin.— Mardi dernier, M. M^r Kenzie, marchand de Beauharnais, fut arrêté sur sa route à la côte St. Luc vers 8 heures, par deux hommes. L'un d'eux saisit la bride du cheval, tandis que l'autre présentait un pistolet à M. M^r Kenzie en lui demandant son argent. Il permit au voleur de fouiller ses poches d'où il tira 2 ou \$3 en argent. Les deux brigands se retirèrent ensuite.

Minerve.

— Le *Transcript* dit qu'un charretier canadien qui réside près de Lachine, partit mardi dernier pour aller à Laprairie; il laissa cette dernière place vers 11 heures pour revenir chez lui, et jeudi dans l'après-midi on n'avait pas entendu parler de lui, quoique plusieurs centaines de personnes se soient mises à sa recherche.

Idem.

RUSSIE.

— On écrit de Vienne que les nouvelles de la santé de l'impératrice de Russie sont très alarmantes. Il paraît reconnu aujourd'hui que l'auguste malade souffre d'un anévrysme au cœur, et trop avancé pour laisser aucune espérance de rétablissement.

BELGIQUE.

— Il s'est formé en Belgique un parti d'hommes honnêtes et loyaux qui, sans se confondre avec les catholiques, veulent défendre avant tout les droits, les principes et les intérêts de la liberté, quand même les catholiques devraient en profiter comme leurs adversaires. Ce parti s'appelle le parti *libéral modéré*.

Nous ne reprochons qu'une chose à ce parti, c'est l'excessive modestie du nom qu'il a pris. Vire qu'il y a des libéraux modérés, c'est avoir l'air de reconnaître qu'en dehors de ces modérés il y a d'autres libéraux. Or, ce n'est pas vrai. Qu'on appelle comme on voudra ceux qui ne sont ni catholiques ni libéraux à la façon du parti libéral modéré; qu'on les nomme *anti-catholiques*, *franc-maçons*, n'importe de quelle manière. Mais il n'est pas permis de leur laisser avec une épithète quelconque, fût-ce celle de fougues et d'exaltés, ce titre de libéraux, puisque, bien loin d'aimer la liberté, et surtout de l'aimer trop, ils la détestent au point de se prononcer, ainsi qu'ils l'ont fait en plusieurs circonstances, pour le roi de Prusse contre les provinces du Rhin, pour l'empereur Nicolas contre la Pologne.

Cela dit, nous savons beaucoup de gré aux vrais libéraux, aux seuls libéraux de la Belgique, des conseils qu'ils donnent à leurs amis des autres pays. Nous devons notamment reproduire quelques fragments d'un excellent article de l'*Emancipation* de Bruxelles. Ce journal commence d'abord par déclarer en thèse générale que, dans certaines limites, le parti dont il est un des organes est obligé d'intervenir dans les luttes actuelles.

"Partout, dit-il, où l'on dénie, soit au clergé, soit au parti catholique, l'exercice franc et sincère de cette liberté que nous avons conquise, nous engageons les libéraux modérés à intervenir; ils le feront, non pas pour étouffer entièrement la lutte, car à quelques égards elle est utile, mais pour lui donner un cours paisible, régulier, pour écarter tous les obstacles qui peuvent à la longue dégénérer en violence, de manière à ce que toutes les questions reçoivent une solution juste et par conséquent pacifique."

L'*Emancipation* applique ensuite ce principe, d'abord à la Belgique, puis à la France:

"En France, ajoute-t-elle, la Charte de 1830 a promis la liberté de l'enseignement; les Chambres et les hommes d'état marchant en ce moment et veulent restreindre l'étendue de cette liberté; ils ont peur, parce que, disent-ils, la liberté entre les mains des Jésuites, c'est le mot générique dont on est convenu de se servir, ne sera bientôt qu'un monopole à leur profit. Pourquoi donc la liberté deviendrait-elle un monopole en France, puisqu'après quinze ans bientôt de mise en pratique parmi nous, elle n'est pas un monopole en Belgique? Telle est la question bien nette que les libéraux modérés doivent se charger de poser eux-mêmes; et si l'on ne parvient pas, à l'aide de faits péremptifs, à leur prouver qu'ils ont tort, il est de notre devoir de réclamer l'exécution franche de l'article 69 de la Charte, ou d'y consentir.

"Si, dans le même tems, on cherche à soulever l'opinion par des libelles ou par des mensonges, ils doivent blâmer et flétrir ces efforts déloyaux avec autant de vigueur que s'ils pouvaient être compromis eux-mêmes dans la lutte, car avant tout les libéraux modérés sont les défenseurs constants de la vérité et de la justice; ils ne font aucune exception de personnes; ils se sentent, en un mot, tellement forts, qu'ils doivent toujours être prêts à protéger tous ceux que l'oppression menace. Qu'ils s'attribuent ce rôle avec résolution au milieu des conflits engagés à la fois sur tant de points: déjà nous ne doutons pas de leur puissance, bientôt nous enregistrons pour eux de nouveaux titres à l'estime de l'humanité."

Nous remercions, pour notre part, l'*Emancipation* de cette manifestation si franche et si courageuse. Le parti qui s'est constitué en Belgique existe aussi en France. Nous espérons qu'il achevera de se révéler, et quoiqu'on nous représente toujours comme les intolérans et les exclusifs par excellence ce n'est pas nous qui mettons obstacle à la réunion de tous les hommes honorables sur le terrain commun de la liberté!

AMÉRIQUE.

Nouveau et ingénieux système de navigation aérienne, par M. Muzzi Muzzi.— Un Italien, qui habite New-York, M. Muzzi Muzzi, a développé, ces jours derniers, par des théories et par des expériences, dans la salle de l'Alhambra, un nouveau système de navigation aérienne dont il est l'inventeur, et qui est fort remarquable. Le maire et les autres autorités de la ville assistaient à ces curieuses démonstrations. Le principe sur lequel repose la construction du ballon de M. Muzzi, est très simple, comme celui de presque toutes les grandes inventions. C'est une application des plans inclinés, par laquelle on obtient la décomposition des forces verticales d'ascension et de descente. M. Muzzi a prouvé, par des expériences, qu'un plan incliné, suspendu à une certaine hauteur et qu'on laisse tomber, ne tombe pas perpendiculairement, mais dans une direction oblique, déterminée par son inclination et par la pression exercée par son poids sur l'atmosphère. Il a prouvé également que ce même plan incliné, s'il est sollicité à s'élever dans l'atmosphère par sa légèreté relative ou spécifique, ne peut monter en ligne verticale, mais qu'il suit les lignes obliques des plans inclinés. Partant de ce principe, M. Muzzi a eu l'idée de construire un ballon de forme elliptique ou lenticulaire, ayant deux plans inclinés de 35 degrés, sur chacun de ses côtés, et un autre plan triangulaire par derrière, destiné à servir de gouvernail. Il a produit ce petit ballon gonflé de gaz hydrogène, et, en vertu de sa construction, ce ballon s'est mis à monter et à descendre suivant des plans inclinés qui lui ont donné une espèce de marche en forme de zig-zags à penes douces. Telle serait, en effet, la marche naturelle, irrésistible, du ballon projeté par M. Muzzi. Le ballon aurait 100 pieds de long sur 50 de large, et serait capable de soulever un poids de 10,000 livres. Avec tout son appareil, cette machine aérienne ne pèserait que 3,000 livres environ, il lui resterait donc 7,000 livres de force ascensionnelle, ou 3,000 en prenant 2,000 livres de lest. Sa force d'ascension varierait suivant la résistance de l'air, autrement dit la force des vents qu'il aurait à vaincre, et, une fois arrivé à une certaine hauteur, il n'aurait, pour marcher dans une direction horizontale, mais par plans inclinés, qu'à se faire descendre en ouvrant une soupape par où le gaz s'échapperait, puis remonter en jetant du lest. Cette marche, par montées et descentes en longs zig-zags, n'est pas bien séduisante à l'œil et à la pensée, mais elle a le mérite d'être irrésistible par la nature des choses et des lois physiques, et de ne pas dépendre de la direction des vents. M. Muzzi a établi, par des expériences faites avec son petit modèle, qu'il pouvait diriger son ballon dans toutes les directions; il lui a fait décrire un demi-cercle à droite, puis à gauche, à l'aide du gouvernail. Puis, changeant la position d'un des deux plans, il le fait monter verticalement en spirale. Toutes ces épreuves ont été aussi nouvelles que satisfaisantes pour l'auditoire, et nous croyons que si M. Muzzi trouve des actionnaires pour faire construire sa machine, il sera, de tous les physiiciens et aéronautes, celui qui aura fait le plus grand pas vers la solution du vaste problème de la navigation aérienne, qui est devenue l'une des préoccupations et peut-être l'une des grandes destinées de notre siècle.

LE DOCTEUR DUPUYTREN.

suite.

Quelqu'élevé que soit le rang auquel je suis parvenu, reprit le Docteur, quelque brillante qu'ait été ma carrière, je vous dis la vérité, M. Walpole, parmi tant de mendiants qui traînent leur indigence au milieu de cette vaste cité, il n'y a pas un misérable qui souffre plus que je n'ai souffert, qui ait à passer des moments plus pénibles que ceux que j'ai passés. Oui, dans cette ville si éblouissante de splendeur et si dégoûtante de corruption, et où les extrêmes vous offrent avec les contrastes les plus choquants, ce qu'il y a de plus recherché dans les jouissances, et ce que les douleurs ont de plus amer et de plus déchirant, j'ai subi des épreuves sous lesquelles bien souvent les âmes les plus robustes ont succombé et qui n'auraient brisé moi-même, n'eût été la noble générosité, l'affection désintéressée de celui dont le souvenir m'appelait à l'Eglise aujourd'hui.

J'ai vu, j'ai senti la misère sous ses formes les plus hideuses. Je me suis vu sans argent, couvert à peine de quelques lambeaux, mourant de faim et de soif, car tout se paie ici, jusqu'à l'eau. Dans cette chambre, par un long et rigoureux hiver, combien de fois m'est-il arrivé de n'avoir, pour ranimer mes doigts engourdis, que le souffle languissant que je tirais avec effort de ma poitrine épuisée par le besoin.

— Est-il possible ! m'écriai-je involontairement.

— Vous croyez peut-être que de telles épreuves sont au-dessus des forces de la nature, et je conçois en vous cette opinion ; cependant je ne vous dis que la vérité. Ma première éducation achevée, mes parents, dont la condition était modeste, mais qui étaient plein de tendresse pour moi, m'envoyèrent à Paris, en me donnant tout l'argent dont ils pouvaient disposer, pour me livrer aux études auxquelles je me sentais impérieusement appelé. J'étais présomptueux, comme on l'est à cet âge, et je pensais que cet argent serait plus que suffisant pour atteindre l'époque où je pourrais en gagner. Malheureusement je n'étais qu'à moitié de mes cours, lorsque dans l'espace de quelques semaines, je perdis mon père et ma mère. Ce fut un horrible coup pour moi, et peu s'en fallut qu'il ne renversât tout mon avenir. Je ne me décourageai pas cependant. Je me sentais appelé à quelque chose de grand, je voulais y atteindre ; et quand un homme a devant lui un noble but, et qu'il se sent de force à y arriver, ce n'est pas un premier choc, quelque violent qu'il soit, qui pourra briser son énergie.

J'avais un frère plus âgé que moi, je lui écrivis pour lui peindre ma position, le priant de me prêter quelque argent, que je m'engageais à lui rendre, lorsque mes études étant achevées, je pourrais faire face à mes besoins. Mon frère m'envoya seulement le quart de la somme que je demandais, avec une lettre bien longue et bien sèche, où il m'engageait à renoncer à mes folles espérances, et à suivre l'humble voie dans laquelle mes pères avaient marché. Pour toute réponse je renvoyai à mon frère sa lettre et son argent ; mais ce jour-là je dus me coucher sans souper : je n'avais pas un sou au monde. Pendant plusieurs jours je ne sais trop comment j'existai : je me rappelle seulement que plusieurs fois, si une bonne femme qui logeait à l'étage au dessous de moi, ne m'eût donné un morceau de pain, j'aurais été forcé de voler pour satisfaire l'impérieux besoin de la faim.

J'entendis parler d'un grand et puissant personnage, renommé pour sa bienfaisance, et ces autres vertus dont le monde accorde si facilement le titre et la gloire à ceux qui ont des richesses. J'étais jeune alors, et je prenais facilement pour des réalités ce que j'ai vu depuis n'être que des illusions : je crus à la vérité de cette réputation faite par le monde, et dans un moment de crédule confiance, j'adressai à ce riche une pétition : je lui parlais comme un esprit élevé peut le faire à celui en qui il suppose la même élévation ; je ne demandais que les moyens de continuer ma route vers un avenir utile et honorable ; quelques miettes tombées de la table du riche, cela me suffirait, pourvu que je pusse continuer ma vie d'études et de travail. Ces miettes, je m'abaissais à les demander, et je ne reçus qu'un refus sous la forme d'une froide et monotone excuse. Je frappai à sa porte dans mon désespoir, et ses domestiques m'en écartèrent. Vous avez passé sous cette même porte avec moi, M. Walpole, et vous avez vu si mes études ont été utiles au fils de ce riche impitoyable.

— Vous voulez parler de son excellence.... de cette fameuse opération !

— Oui, Monsieur.

— Rejeté par ce riche, continua le baron, il ne me restait plus qu'à disposer de quelques pièces de linge : je vendis tout presque pour rien. Le courage cependant ne m'avait point encore manqué.

Pendant plusieurs semaines je vécus de pain et d'eau que j'économisais, car je voyais avec agonie diminuer chaque jour la faible somme qui faisait tout mon trésor. Cependant, je travaillais sans relâche, je passais mes journées à l'amphithéâtre. Là, du moins, je n'avais pas froid et j'oubliais la faim. Le soir, revenu chez moi, je lisais à la lueur de la lampe qui éclairait le passage d'entrée de la maison, et je remontais à mon grenier manger un morceau de pain. Mais enfin le moment arriva où je me trouvai littéralement sans un sou, et sans moyen de rien réaliser. Pendant une semaine mon logeur, qui tenait lui-même la maison à loyer du propriétaire, consentit à me garder par charité, et je vécus de deux pains qui me furent offerts par un voisin, mais d'une manière si bienveillante et si affectueuse, que malgré ma fierté, je craignis de faire de la peine en refusant.

Une seconde semaine d'aumônes venait de commencer pour moi, lorsqu'en rentrant j'entendis dans la maison mon nom prononcé d'un ton fort animé ; je reconnus la voix du logeur et de mon charitable voisin. Celui-ci devait être vivement ému, car je l'entendis s'écrier sur un ton de reproche :

— C'est honteux ! Lagarde, c'est honteux ! Vous avez des enfans, ils pourront bien avoir un jour besoin d'amis. Pensez-y avant d'agir avec tant de cruauté.

— C'est parce que je pense à mes enfans, reprit aigrement le logeur, et que je ne veux pas qu'ils meurent de faim, que je veux tenir mes affaires en ordre.

— Allons, donnez-lui encore une semaine, vous ne vous en apercevrez pas. Je ferai de mon côté ce que je pourrai. Dieu sait que je ne peux pas faire grand-chose ; mais un peu d'un côté, un peu de l'autre, cela suffira. Dites donc que vous le voulez bien.

— Je vous dis qu'il faut qu'il sorte.

— Comment ! vous priez le bon Dieu tous les jours ; vous le remerciez de ce qu'il a fait pour vous, et vous pouvez rejeter un pauvre malheureux qui mourra de faim si nous l'abandonnons ! Voyez comme le pauvre garçon travaille. Il réussira, soyez en sûr, et nous serons bien dédommagés du peu que nous aurons fait pour lui. Pensez-y encore.

Il ne m'était pas difficile de voir que j'étais l'objet de cet entretien, et je dois dire que dans ce moment là je me sentis moins affligé de la dureté du logeur, que reconnaissant de l'intérêt que me portait mon compatissant voisin. Cependant quand je fus rentré dans mon grenier, un sombre désespoir s'empara de moi : j'étais absorbé dans de sinistres pensées, lorsque j'en fus tiré par un coup donné fortement à ma porte, et mon indignation et ma fierté firent place instantanément à la tendresse et à l'affection, lorsque je vis entrer le bon Sébastien ; c'était le nom de mon digne et bienveillant voisin.

— Il faut que vous sortiez d'ici, me dit-il sans cérémonie, vous devez quitter cette maison demain.

— Je le sais, lui répondis-je, et je suis prêt à la quitter tout de suite.

— Pour aller où ?

— Pour aller dans la rue ; n'importe où. Qu'est-ce que cela fait ?

— Comment ! Qu'est-ce que cela fait ? Mais cela fait beaucoup. Cela ne ferait rien si c'était le logeur ou moi. Quand nous manquerions dans le monde, personne ne s'en apercevrait. Mais vous, vous avez de grandes et belles choses devant vous, et vous irez loin, si rien ne vous arrête en route. Je ne vous laisserai point aller comme cela.

— Que voulez-vous dire ? lui demandai-je.

— Écoutez-moi. Mon intention n'est pas de vous faire de la peine. Je suis pauvre et je ne suis qu'un ignorant ; mais je respecte ceux qui sont savants, et j'ai compassion de ceux qui souffrent. Vous quittez cette maison demain ; je la quitte aussi. Vous me semblez n'avoir point d'amis, je n'en ai point non plus. Je n'ai jamais connu ni père ni mère. Tout ce que je puis vous dire de mon histoire, c'est que je suis Auvergnat et porteur d'eau. Pourquoi ne chercherions-nous pas un logement ensemble ? Je ne vous troublerai point, vous étudierez tant que vous voudrez. Quand vous serez fatigué, nous causerons ensemble ; s'entend, si ça vous convient, et si vous n'avez pas honte de moi.

Suite et fin au prochain numéro.

DEUX MAISONS A LOUER.

L'UNE (PLACE LARTIGUE), encoignure des rues Shebrooke et St. Denis.
L'AUTRE (FAUBOURG QUÉBEC), " " Ste. Marie et Salabery.
S'adresser à l'Évêché.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

P. T. R. E.
P. T. R. E.